

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Procès-verbal

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant donné pouvoir Jérôme HEREIL pouvoir donné à Bernard CONTINSOUZAS, Joseph PEIS pouvoir donné à Bernard CHARBONNEL et Marine LAPEYRE pouvoir donné à Sonia CHOUZENOUX.

Absent Alain PASSEMIER.

Membres	19	Présents	15	Représentés	3
---------	----	----------	----	-------------	---

Madame Sonia CHOUZENOUX a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 12 décembre 2025.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre envoyé le 12 décembre 2025

Le Procès-Verbal de la séance du 04 décembre est arrêté.

1. FINANCES

- Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2026
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison des élections municipales, le budget primitif (BP)2026 sera voté par la nouvelle équipe municipale courant avril.

Madame Huguette WOZNY demande si c'est une obligation que le BP 2026 soit voté par la nouvelle équipe ; Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une obligation, cependant il semble plus logique que le BP soit voté par la nouvelle équipe, ce qui n'empêche pas l'équipe actuelle de commencer à le préparer.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre une délibération l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent dans le cadre des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Pour mémoire, le montant des crédits ouverts au budget primitif 2025 en section d'investissement, hors remboursement de la dette est de 1 416 459,72 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dans la limite de 354 114,93 €, comme suit :

pour l'opération 481 : Acquisition de panneaux de signalisation, **répartis comme suit** :

Compte	Montant
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000 €
231 Immobilisations corporelles en cours	2 000 €

pour l'opération 487 : réfection divers bâtiments communaux, **répartis comme suit** :

Compte	Montant
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 000 €
231 Immobilisations corporelles en cours	6 000 €

pour l'opération 488 : Matériel et mobilier service technique, **répartis comme suit** :

Compte	Montant
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000 €

pour l'opération 489 : Matériel et mobilier école, **répartis comme suit** :

Compte	Montant
2188 Autres immobilisations corporelles	2 000 €

pour l'opération 497 : Matériel et mobilier de cantine, **répartis comme suit** :

Compte	Montant
2188 Autres immobilisations corporelles	2 000 €

pour l'opération 506 : Equipement informatique et téléphonie Mairie, **répartis comme suit** :

Compte	Montant
2183 Matériel informatique	2 000 €

pour l'opération 509 : Agencement et aménagement médiathèque , **répartis comme suit** :

Compte	Montant
2183 Matériel informatique	2 000 €

pour l'opération 515 : Aménagement salle polyvalente, **répartis comme suit** :

Compte	Montant
231 Immobilisations corporelles en cours	1 000 €

pour l'opération 526 : voirie, **répartis comme suit** :

Compte	Montant
231 Immobilisations corporelles en cours	10 000 €

Ce qui représente un montant total de 36 000 €

Délibération D 2025 – 069

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire avant le vote du budget primitif 2026 à mandater les dépenses d'investissement pour les opérations tel que décrit ci-dessus.

- **Bilan travaux de rénovation bâtiment « nouvelle école »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le tableau récapitulatif des dépenses relatives à l'opération de rénovation du bâtiment « nouvelle école » est présenté au conseil municipal en détaillant les dépenses de travaux (306 332,29 € HT), d'honoraires (53 093,50 € HT) et divers (9 798,72 €) ; les subventions sont également détaillées (Conseil départemental 80 000 €, CABB 30 000 €). Monsieur Michel OLIVIER demande où en est la réfection de la toiture plate ; Monsieur Christophe DELMAS répond que la commune détient trois devis pour ces travaux et qu'il convient de recevoir en présence de CORREZE INGENIERIE les 3 entreprises pour bien analyser leur proposition et faire le choix. Monsieur le Maire précise que la toiture plate concerne le hall, les toilettes à droite du bâtiment ; ces travaux nécessitent la provision de crédits.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est intervenu lors de la dernière réunion de chantier de rénovation du bâtiment « Chez Nini » à laquelle étaient conviées l'ensemble des entreprises pour dire que ce n'était pas normal que les prix pratiqués auprès des collectivités soient 20 % plus élevés, que ceux pratiqués pour le privé.

2. ADMINISTRATION GENERALE

- **Présentation rapport 2024 eau et assainissement CABB (Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que les éléments ont été transmis aux membres du conseil municipal le 12 décembre (délibération du conseil communautaire du 22 septembre, les rapports sur le prix et la qualité des services eau / assainissement collectif et assainissement non collectif, le tableau des prix de l'eau et de l'assainissement, la note d'information sur les redevances de l'agence de l'eau et l'infographie) ; il présente ensuite l'infographie, la carte qui précise la structure gestionnaire de l'eau par commune et le tableau du prix de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Michel OLIVIER demande où en est le projet d'extension de l'assainissement collectif sur le secteur de La Feyrie / La Bastide. Monsieur le Maire répond que l'Etat demande à la CABB de mettre en conformité les installations collectives sur les communes de DONZENAC et OBJAT et que les extensions ne seront, de ce fait, pas prioritaires.

3. TRAVAUX

- Point sur l'avancement des travaux de réhabilitation de l'immeuble « Chez Nini »

Rapporteur : Monsieur Christophe DELMAS

Monsieur Christophe DELMAS présente le planning recalé et signé par l'ensemble des entreprises suite à la première phase de démolition / consolidation de l'immeuble et précise que la fin des travaux est prévue fin mai pour la partie restaurant et fin juin pour la partie logement. Monsieur le Maire insiste sur l'importance de livrer le bâtiment en début de saison et précise que l'exploitant du restaurant gèrera également le bar d'été pour éviter la concurrence.

Monsieur Christophe DELMAS informe que les deux planchers sont réalisés ; il précise que des fiches modificatives sont établies pour toute modification apportée au marché de travaux, qu'il s'agisse de travaux supplémentaires nécessaires et visibles uniquement après la phase de démolition ou des demandes de la commune de travaux en plus ou moins. Il souligne une nouvelle fois l'implication de Madame Frédérique LASSALAS de Corrèze Ingénierie, assistant à maîtrise d'ouvrage, qui a su amener une rigueur dans le suivi du chantier.

Monsieur le Maire précise que les entreprises se sont également impliquées pour contenir le coût de l'opération avec les modifications actées et que l'écart se situe aux alentours de 12 000 €. Il faudra également prévoir la réfection de la façade. En début d'année, une commission sera mise en place pour choisir le gestionnaire ; Monsieur le maire souhaite intégrer Monsieur Patrick DEMAISON qui apportera un regard de professionnel. Actuellement 4 candidatures ont été déposées ; un appel à candidat sera lancé dans le bulletin municipal avec une date limite au 31 janvier 2026.

Monsieur le Maire informe également que l'ancien bâtiment VIVAL a été racheté et qu'il deviendra une boulangerie – pâtisserie - snacking - salon de thé.

4. ETAT D'AVANCEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Administration générale, ressources humaines, action culturelle, cérémonies

Madame Sonia CHOUZENOUX informe que les colis pour les aînés ont été réalisés la semaine dernière et que la distribution est en cours, les colis sont appréciés ; des colis seront réalisés pour les aînés en EHPAD avec des produits d'hygiène, ils seront distribués en début d'année 2026.

Les chèques cadeaux ont été remis aux agents le vendredi 12 décembre.

Rappel vœux au personnel le samedi 17 janvier, le repas des aînés le dimanche 18 janvier : 144 personnes inscrites dont les 19 élus ; cette année, il sera offert une soupe à l'oignon en fin d'après-midi.

La communication des vœux aux entreprises, associations et nouveaux arrivants fixés au jeudi 22 janvier se fera par IntraMuros, facebook et le bulletin municipal.

➤ Communication, numérique, évènementiel

Madame Sandrine GALOPIN informe que le Bon A Tirer (BAT) du plan communal réalisé avec InfoCom a été signé ; en ce qui concerne IntraMuros, les associations pourront avoir un statut de contributeur, un tuto leur sera remis.

➤ Finances, projet développement, commerce, vie associative et sportive

Monsieur Bernard CHARBONNEL informe que l'Architecte des Bâtiments de France demande un habillage en façade pour le monte-personne de la maison des associations.

➤ Gestion voirie, assainissement, équipement public, entretien des bâtiments communaux et du patrimoine

Monsieur Jean FRANCOIS expose que les agents communaux sont intervenus sur l'entrée du cabinet des kinésithérapeutes en engazonnant ; un claustra sera installé entre le cabinet et les toilettes publiques pour couper la vue sur les urinoirs ; les agents municipaux interviendront en début d'année sur les garde-corps du stade de football (poteaux à remplacer). Un nettoyage du réseau d'eaux pluviales sera effectué sur la rue des sapins. Monsieur le Maire précise que la CABB a fait un nettoyage du réseau d'assainissement dans le bourg.

Monsieur le Maire donne également l'information de la démission de Monsieur Jean-Pierre DELMOND du service technique, décision prise très rapidement pour des raisons personnelles ; Monsieur Jean-Pierre DELMOND qui est un agent très apprécié par la qualité de son travail, son sérieux et son relationnel reviendra sur un temps de travail moins important en 2026.

➤ Urbanisme (planification et opérationnel), Education (affaires scolaires, périscolaire, enfance-jeunesse), Vie économique, Gros Travaux

Monsieur Christophe DELMAS présente les grandes lignes du dernier comité syndical du SIRTOM : collecte - 50 000 litres d'ordures ménagères par rapport à 2024, coût du service en augmentation par rapport à 2024, mise aux normes des déchetteries de Saint-Pantaléon de Larche et de Lubersac ; la décision a été actée de la mise en place d'un badge pour accéder aux déchetteries.

Le SIRTOM emploie 150 agents, le budget annuel est de 18 millions d'euros.

5. QUESTIONS DIVERSES

- *Présentation de l'évolution du nombre d'autorisations en urbanisme et du coût à charge de la commune qui s'élève à 3 547,95 €, la CABB en prenant 50 % à sa charge.*

Certificats d'urbanisme

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cua (informatif)	26	24	21	19	53	47	57	38	39	43
Cub (opérationnel)	53	44	57	35	34	32	47	19	27	15

Déclarations préalables

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	27	28	27	18	30	21	29	24	47	37

Permis de construire

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	15	21	28	29	24	12	18	27	32	29

Permis d'aménager

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
									1	0

Permis de démolir

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
									0	1

Evolution coût unitaire de l'acte

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PC	-	-	/	/	203,58 €	136,29 €	124,64 €	117,39 €	102,28 €	106,50 €
DP	-	-			142,51 €	95,40 €	87,25 €	82,17 €	71,60 €	74,55 €
PA	-	-			244,30 €	163,55 €	149,57 €	140,86 €	122,74 €	127,80 €
Cua	-	-			40,72 €	27,26 €	24,93 €	23,48 €	20,46 €	21,30 €
Cub	-	-			81,43 €	54,52 €	49,86 €	46,95 €	40,91 €	42,60 €
PD	-	-			162,86 €	109,03 €	99,71 €	93,91 €	81,82 €	85,20 €

- Concert à l'église le samedi 20 décembre à 18 heures
- Fermeture de la mairie vendredi 26 décembre et samedi 27 décembre au matin
- Prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 19 février 2026

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 50.

Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS

Le secrétaire de séance,
Sonia CHOUZENOUX



